

COMMUNAUTE DE COMMUNES
NORGE ET TILLE
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article L 5211-36 précise que :

"Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale".

Cette note répond à cette obligation pour la communauté de communes. Elle sera, disponible sur le site internet de la CC NeT (www.norgeettille.fr).

Généralités :

Née de la fusion des Communauté de Communes Val de Norge et Plaines des Tilles, la NeT compte 14 communes et 16 000 habitants. Espace périurbain, l'EPCI accueille de nombreuses entreprises et est membre du SCOT du Dijonnais.

Priorités du budget :

Le budget principal et le budget annexe (zone artisanale à St. Julien) 2019 ont été votés le 25 mars 2019. Ils ont comme objectif d'assumer des compétences obligatoires, optionnelles facultatives, sans augmenter ni les taux d'imposition, ni l'endettement.

Récapitulatif global des budgets 2019

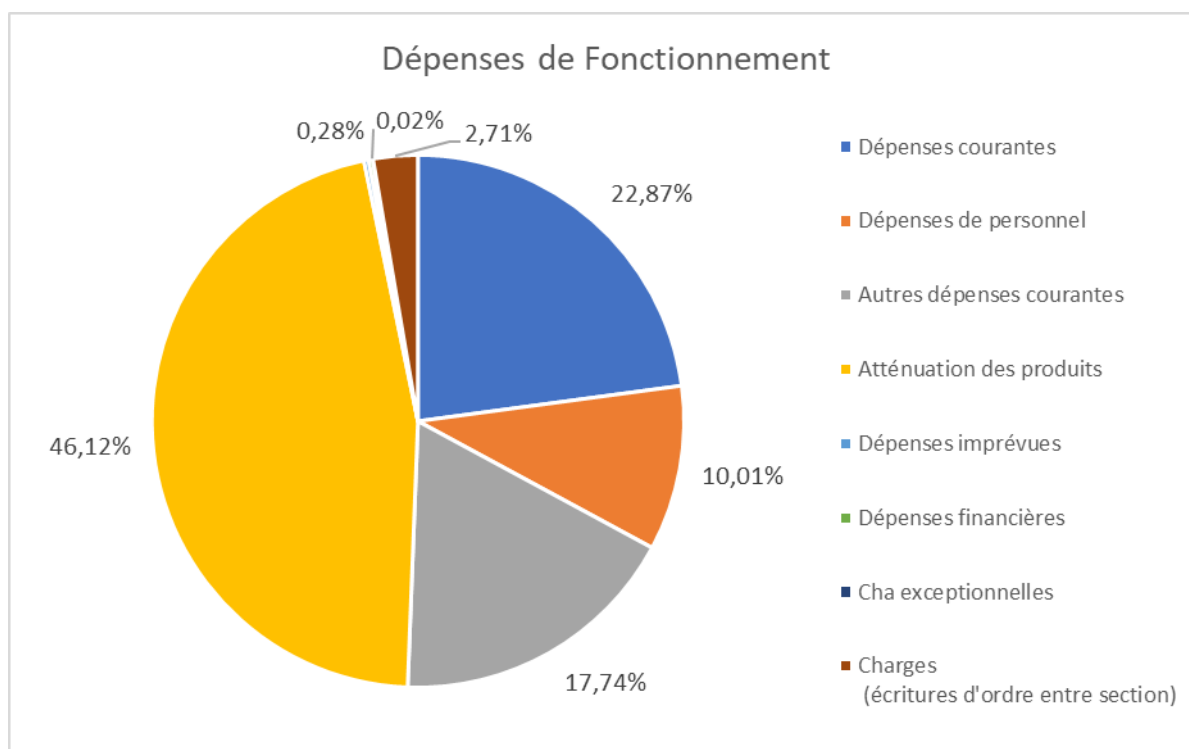
I) Le Budget principal

A - Le fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 216 365,16 €	Excédent reporté	1 576 819,02 €
Dépenses de personnel	532 330,00 €	Atténuations de charges	500,00 €
Autres dépenses courantes	943 404,91 €	Recettes des services	73 300,00 €
Atténuation de produits	2 452 757,00 €	Impôts et taxes	4 477 800,00 €
Dépenses imprévues	15 000 €	Dotations et participations	704 895,00 €
Dépenses financières	13 585,31 €	Autres recettes de gestion courante	13 580,00 €
Titres annulés	1 000,00 €	Recettes exceptionnelles	48 337,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	143 969,62 €		
TOTAL GÉNÉRAL	5 318 412,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	6 895 231,02 €

Les dépenses :

Le budget s'élève à 5 318 412,00 € concernant les dépenses de fonctionnement. Nous pouvons constater que les dépenses de personnel sont en hausse. Cette augmentation s'explique par la mise à disposition de personnels communaux associée aux compétences prises en janvier 2018 (pour mémoire : 383 149,00 € inscrits en 2017 contre 468 865,00 € en 2018).



Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes (CdC) a rétrocédé aux communes la compétence des accueils périscolaires et de la cantine les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Les dépenses liées à cette compétence seront étudiées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). En effet, la Fédération ADMR qui gère cette compétence sur le territoire de l'ex Val de Norge, facturera l'année 2019 qu'en 2020. La Communauté de Communes réglera donc encore en 2019, les factures de l'ADMR car celles-ci concerneront l'année 2018 (la CdC était alors encore compétente). Pour les contrats de télécommunication ou de fluide tels que l'électricité, l'eau, ... les charges sont prises en compte par la CdC en 2019 le temps de clôturer les différents contrats et de permettre la migration vers les communes sans interruption du service et donc perturbation auprès des enfants et des collectivités.

Dans le BP 2019, les attributions de compensation ont donc été un peu augmentées pour tenir compte des charges prises en compte dès 2019 par les communes du fait de cette rétrocession de compétence.

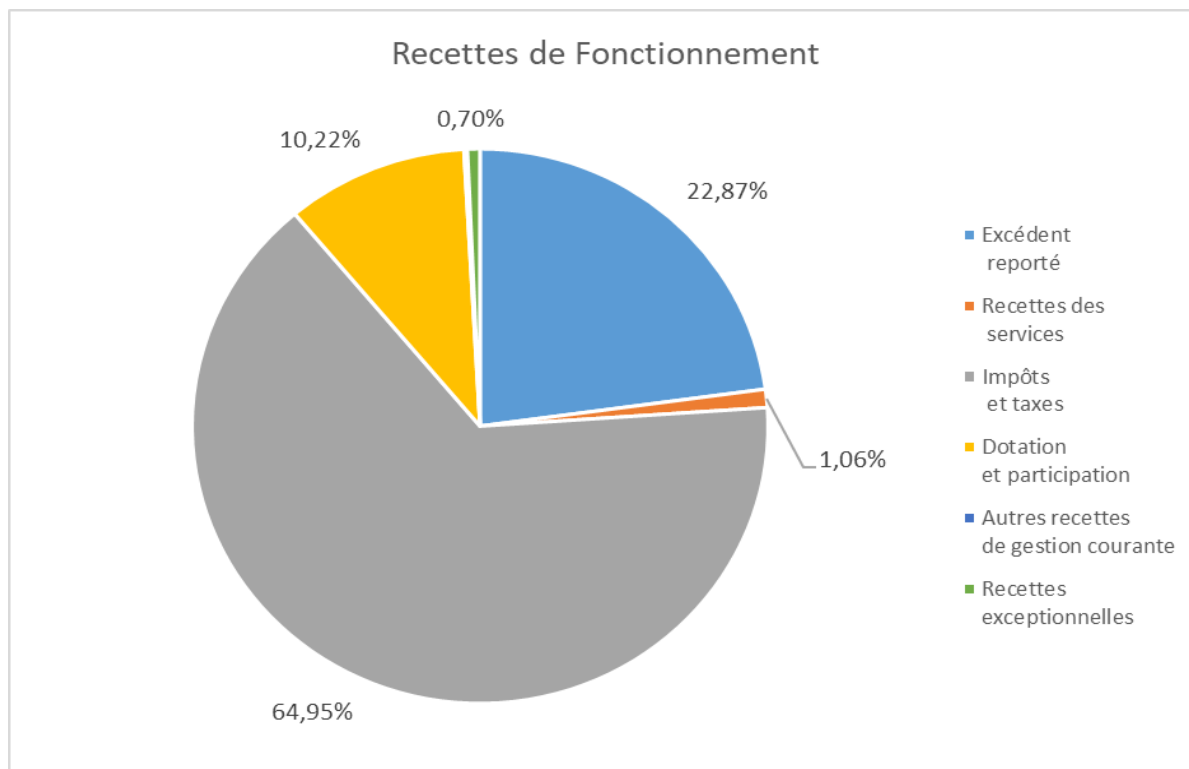
La CdC reverse 1 581 000 € en 2019 au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Les recettes de fonctionnement :

Le montant des recettes s'établit à 6 895 231,02 € dont un excédent budgétaire reporté de 1 576 819,02 € (cet excédent budgétaire était de 1 343 465,49 € en 2018).

Les recettes sont composées :

- Des impôts et taxes pour 4 477 800,00 € soit 64 % du budget.
- Des dotations de l'État et de subventions pour 704 895,00 € (9 % des recettes).
- De participations diverses 73 300,00 € (dont 48 000 € liés à l'École de musique).
- Du report du résultat constaté au compte administratif 2018.
- Des produits divers et exceptionnels pour 48 337,00 €.



La fiscalité :

Cette année le SMICTOM, qui gère les déchets ménagers sur le territoire de l'ex-Plaine des Tilles, a indiqué qu'il baisserait de 3 € / habitant le coût de la contribution de la Communauté de Communes. Les élus communautaires ont donc souhaité que cette baisse soit répercutée sur les taux de la TEOM 2019 appliqués sur l'ensemble collectifs du territoire.

Ainsi la taxe des ordures ménagères est passée de :

- 7,51 à 7,38 puis 7,22 % (baisse de 2,17% en un an et de 3,86 % en deux ans) pour les collectifs d'Asnières-lès-Dijon
- 6,00 à 5,90 puis 5,77 % (baisse de 2,2 % en un an et de 3,83 % en 2 ans) pour le reste du territoire.

Les autres taxes ont été maintenues depuis 2017 :

- Taxe d'habitation 7,99%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 1,75 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 0 %
- CFE 17,79 %

Il est à noter que depuis la fusion, en 2017, les taux ont été harmonisés à la baisse sur l'ensemble du territoire.

Les élus n'ont pas souhaité instituer la taxe GEMAPI malgré la compétence devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

Les dotations de l'État :

Le montant des dotations n'est pas connu à la date du vote du budget. Néanmoins, selon la simulation effectuée par l'AMF (Association de Maires de France), il est prévu une baisse de 30 000 €.

B – L'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Toutes les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens mobiliers, d'études et de travaux soit des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Voici quelques exemples :

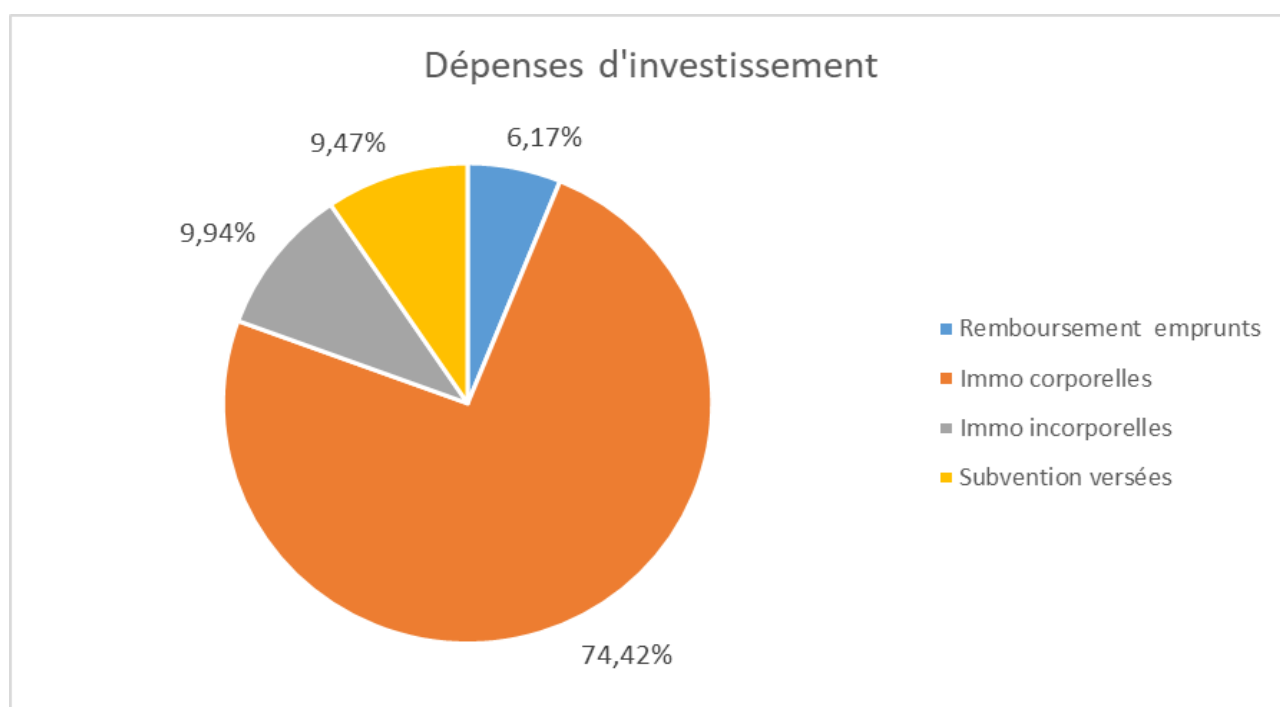
- L'étude de la future gestion de la Base de Loisirs
- Des travaux de réfection de voiries d'intérêt intercommunautaire ou de sécurisation sur la Base de Loisirs à Arc sur Tille,
- Fonds de concours (participation de l'intercommunalité aux projets des communes)
- Emprunt pour la construction du restaurant scolaire et périscolaire de Norges-la-Ville
- l'acquisition d'un nouveau minibus qui sera mis à disposition des associations du territoire
- Début de travaux des ACM (Accueil collectif de mineurs) à Bellefond et à Clénay.

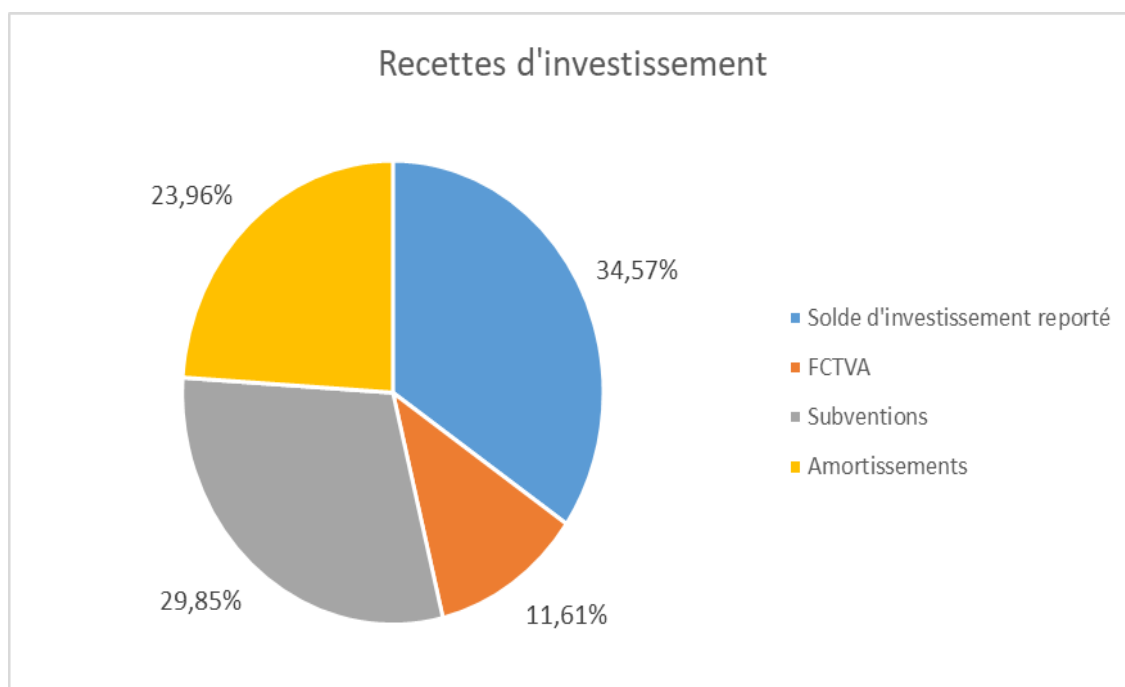
Les recettes d'investissement s'établissent de la manière suivante :

- FCTVA fonds de compensation de la TVA.
- Dotations aux amortissements pour 143 969,62 €.
- Des subventions de l'Etat et la CAF.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	26 047,00 €	Solde d'investissement reporté	207 709,06 €
Immo corporelles	314 300,00 €	FCTVA	69 737,38 €
Immo incorporelles	42 000,00 €		
Subventions versées	40 000,00 €	Mise en réserve	
Autres établissements publics	0,00 €	Subventions	179 340,00 €
		Produits écriture d'ordre	143 969,62 €
TOTAL GÉNÉRAL	422 347,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	600 756,06 €





II) Le Budget Annexe de la ZAE de la Petite Fin

A - Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges générales	239 100,00 €	Excédent reporté	460 180,47 €
Autres charges de gestion	0,00 €	Ventes	244 154,00 €
Charges financières	0,00 €	Subventions	145 737,07 €
Opération d'ordre	468 285,38 €	Opération d'ordre	212 736,27 €
TOTAL GÉNÉRAL	707 385,38 €	TOTAL GÉNÉRAL	1 062 807,81 €

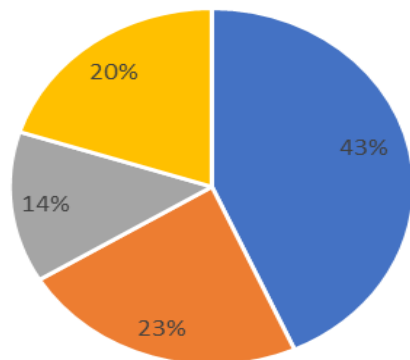
En 2018, les ventes de terrains ont atteint plus de 700 000 € et les recettes issues des subventions plus de 250 000,00 €.

Les ventes de 2019 prévues rapporteront 488 886,00 € H.T. et les subventions 145 737,07 €.

La deuxième tranche des travaux d'aménagement de la ZAE de la petite Fin sera faite en 2019 (voiries, luminaires...). Le montant de la dépense à prévoir est de 380 187,31 € T.T.C.

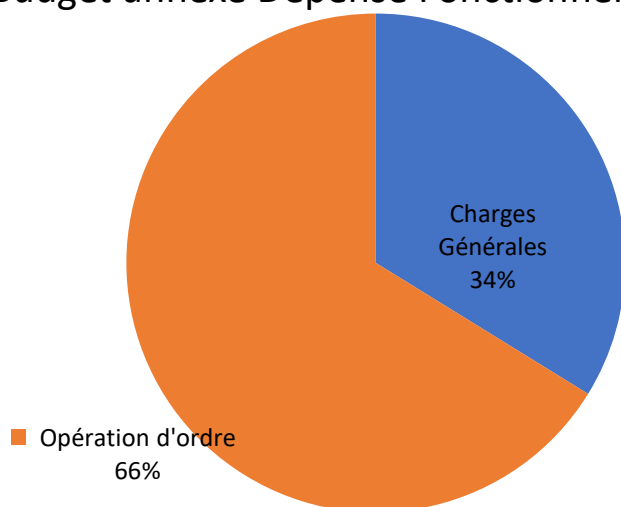
En 2018, le prêt contracté en 2016, a été totalement remboursé.

Budget Annexe Recettes de Fonctionnement



■ Excédent reporté ■ Ventes ■ Subventions ■ Opération d'ordre

Budget annexe Dépense Fonctionnement



- *Les opérations d'ordre** n'ont pas de conséquences sur la trésorerie,
- elles ne représentent que des jeux d'écriture :
 - elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
 - elles sont retracées en dépenses et en recettes,
 - et sont équilibrées.

B - Dépenses et recette d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution de la section investissement reporté	468 285,38 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	468 285,38 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	212 736,27 €	Emprunts	212 736,27 €
TOTAL GÉNÉRAL	681 021,65 €	TOTAL GÉNÉRAL	681 021,65 €

Fait à Bretigny, le 03 avril 2019

Le Président,

Ludovic ROCHETTE

